

Chemin du Bel'Oiseau 12
Case postale 69
CH-2882 Saint-Ursanne

t +41 32 420 48 00
f +41 32 420 48 11
secr.env@jura.ch

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION POUR PRATIQUER LA CHASSE SANS PORT D'ARME

Nom :	Prénom :
Adresse et localité :	
Numéro de téléphone portable :	

Cochez la case correspondante :

- Je suis titulaire d'un certificat d'aptitude à la chasse suisse et domicilié dans le Canton du Jura
(émolument fixé à CHF 200.00)
- Je suis candidat chasseur en formation dans le Canton
(émolument fixé à CHF 50.00).

Groupe de chasse (nom, prénom, localité)

- | | |
|---------|---------|
| 1. | 4. |
| 2. | 5. |
| 3. | |

L'autorisation pour pratiquer la chasse sans port d'arme donne le droit à son détenteur de procéder à des essais de chien de chasse selon les modalités fixées à l'article 37 alinéa 2 du règlement sur l'exercice de la chasse, de conduire des chiens et de les inciter à chasser ainsi que de chercher, lever, rabattre et transporter un gibier pour le compte de son groupe de chasse durant la période de validité du permis général et lors des traques aux sangliers. Elle est soumise au paiement d'un émolument administratif.

Date :

Signature :

A retourner à l'Office de l'environnement, Ch. du Bel'Oiseau 12, 2882 St-Ursanne